

Séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2021

COMMUNE DE
MONTLIVAUT

L'an deux mil vingt et un, le 26 Avril, le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à 20 heures, Salle Périscolaire n°3, compte tenu des règles de distanciation physique et non ouverte au public, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Avril 2021

Nombre de conseillers : **En exercice** : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Philippe PLESSIS, Julia NIVARD, David LERIBLE, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Gaëlle MOUGEL, Stéphanie CHAUVEAU, Magali MANSO. Anne-Line STEPIEN,
Madame Fabienne GENDRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 06 Avril 2021.

Organisation de la semaine scolaire – Rentrée scolaire 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire et que la demande de renouvellement de dérogation doit être transmise avant le 30 Avril 2021.

Invité à émettre un avis sur la demande de renouvellement pour 3 années consécutives, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe sur le maintien de la semaine des 4 jours avec des horaires inchangés.

Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la reprise du Centre Loisirs d'été auparavant géré par l'Association Familles Rurales. Il sera proposé d'accueillir les enfants âgés de 3 ans, déjà scolarisés, jusqu'aux pré-adolescents de 13 ans, de la commune de Montlivault et des communes extérieures.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 20 Avril 2021 pour l'organisation des activités proposées dans le cadre de fonctionnement de l'ALSH des mercredis (ALSH périscolaire), des petites vacances (ALSH extrascolaire) en période scolaire, ainsi que pour l'accueil de loisirs d'été (ALSH extrascolaire) afin de déterminer la tarification de fréquentation des services proposés aux familles.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- Les tarifs de la fréquentation des services communaux, à savoir de la garderie, de la restauration et de l'ALSH pourront être révisés annuellement pour être applicable au 1^{er} Septembre de l'année scolaire n+1,
- A défaut de justificatif de quotient familial, les familles seront facturées au tarif le plus élevé
- Maintient les tarifs des repas pris au restaurant communal :

Enfants : 3,95 €

Adultes : 4,35€

- Fixe les tarifs effectivement payés par les familles au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

ALSH d'été (hors garderie) Tarification au 1^{er} Juillet 2021 hors PS ALSH

Quotient familial de	Enfant de la commune Tarif à la journée (repas & goûter compris)	Enfant hors commune Tarif à la journée (repas & goûter compris)
0€ à 749€	14,50 €	24,50 €
750€ à 1 099€	15,00 €	25,00€
1 100€ à 1 399€	15,50 €	25,50 €
1400€ et plus	16,00 €	26,00 €



Quotient Familial de	Tarif par enfant Commune			Tarif par enfant hors commune		
	à la 1/2 journée du matin		A la journée (Repas & goûter compris)	à la 1/2 journée du matin		A la journée (repas & goûter compris)
	Sans repas	Avec Repas		Sans repas	Avec Repas	
0 € à 749 €	7,50 €	11,45 €	13,60 €	10,00 €	13,95 €	18,60 €
750 € à 1 099 €	8,00 €	11,95 €	14,10 €	10,50 €	14,45 €	18,90 €
1 100 € à 1 399 €	8,50 €	12,45 €	14,60 €	11,00 €	14,95 €	19,20 €
1 400 € et plus	9,00 €	12,95 €	15,10 €	11,50 €	15,45 €	19,50 €

Garderie scolaire ou ALSH périscolaire et extrascolaire

Tarification au 1^{er} Juillet 2021

Quotient Familial de	Tarif par enfant Commune		Tarif par enfant hors commune	
	Matin ou Soir	Matin & Soir	Matin ou Soir	Matin & Soir
0 € à 749 €	1,50 €	3,00 €	1,80 €	3,60 €
750 € à 1 099 €	1,60 €	3,20 €	1,90 €	3,80 €
1 100 € à 1 399 €	1,70 €	3,40 €	2,00 €	4,00 €
1 400 € et plus	1,80 €	3,60 €	2,10 €	4,20 €

Un forfait de 10 € sera appliqué pour tout retard répétitif

Fourniture de repas au restaurant communal pour la cantine scolaire et l'Accueil de Loisirs communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date 15 Mars 2021, il avait été décidé de résilier le contrat de fournitures de repas conclu avec la Société CONVIVIO, celui-ci arrivant à échéance au 31 Août 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société CONVIVIO a accusé réception de notre résiliation et qu'il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises par appel d'offres, le seuil des marchés formalisés et services étant de 214 000 € Hors Taxes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

Formation en alternance :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de formation en alternance au sein de l'école maternelle et des modalités de versement d'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités locales applicables pour les contrats conclus entre le 1^{er} Juillet 2020 et le 31 Décembre 2021.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de réserver ces conditions d'emploi à une nécessité de service.

Le Maire,
G. CHAUVÉAU

